



Ville de Piraé
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

Cachet S.A.I.D.V. :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N°133/2015 DU 09 DECEMBRE 2015

Modifiant le projet de marché correspondant à la fourniture de produits et denrées alimentaires au profit de la cuisine centrale de la Ville de Piraé et autorisant le maire à signer le (les) marché(s)

Date de convocation : 03 DECEMBRE 2015		L'an deux mille quinze, le neuf décembre, à seize heures trente minutes, Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Edouard FRITCH. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance. Mesdames Eliane LECHENE et Yvette LICHTLE, ont été désignées pour remplir cette fonction.														
Date d'affichage : 03 DECEMBRE 2015																
Date d'affichage du compte-rendu : 10 DECEMBRE 2015																
Date d'affichage de la présente délibération :																
Résultats des votes :	<table border="1"> <tr> <td>VOTANTS</td> <td>31</td> </tr> <tr> <td>POUR</td> <td>31</td> </tr> <tr> <td>CONTRE</td> <td>00</td> </tr> <tr> <td>ABSTENTION</td> <td>00</td> </tr> </table>	VOTANTS	31	POUR	31	CONTRE	00	ABSTENTION	00	<table border="1"> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>PRESENTS</td> <td>26</td> </tr> <tr> <td>PROCURATION</td> <td>05</td> </tr> </table>	ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	26	PROCURATION	05
VOTANTS	31															
POUR	31															
CONTRE	00															
ABSTENTION	00															
ELUS EN EXERCICE	33															
PRESENTS	26															
PROCURATION	05															
La délibération est adoptée à l'unanimité																

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Miriama TEIO Vve MACE	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO		X	
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE	X		
M. Jean CHICOU	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Christophe TAURAATUA
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA	X		
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	Léon MAKE
M. Christophe TEAO		X	Turere FOLIAKI
Mme. Riveta URAHUTIA	X		
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT		X	Yvette LICHTLE
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE	X		
Mme Keehi WONG		X	
M. Raiarii TETOOFA		X	Rosana TEHOIRI
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON	X		
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

PROJET DE DELIBERATION N° 133/2015 DU 09.12.2015
Modifiant le projet de marché correspondant à la fourniture de produits et denrées alimentaires au profit de la cuisine centrale de la Ville de Pirae et autorisant le maire à signer le (les) marché(s)

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

**Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
 Sous la présidence du maire de la commune ;**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU La délibération n°65/2015 du 18 juin 2015 validant le projet de marché correspondant à la fourniture de produits et denrées alimentaires au profit de la cuisine centrale de la Ville de Pirae et autorisant le maire à signer le (les) marché(s) ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 09.12.2015;

ADOpte A L'UNANIMITE	
VOTANTS	31
POUR	31
CONTRE	00
ABSTENTION	00

ADOPTE :

- Article 1^{er} :** Le projet de marché correspondant à la fourniture de produits et denrées alimentaires au profit de la cuisine centrale de la Ville de Pirae est modifié comme suit :
- Le montant maximum annuel est fixé à trente-cinq millions de francs pacifique (35 000 000 FCP).
- Article 2 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- Article 3 :** Le maire est chargé de l'exécution de la présente qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit.



Le Maire,
Pour le maire absent,
Le Premier Adjoint,

Mme Miriam MACE
Edouard FRITCH

Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le.....18 DEC. 2015..... et publication du28 DEC. 2015.....



Edouard FRITCH
Le Maire